



Isangi, le 10 mai 2016.



**Ministère des Affaires Foncières**

N° 2.469.3/MIN/AFF.F/CTI/TSHO.1/090/20 16

**Direction des Titres Immobiliers**

**Circonscription Foncière de** Tshopo I.-  
**Division des** Titres Immobiliers.-  
ISANGI.-

**Transmis copie pour information à :**

- Monsieur le Directeur Chef de Service des Titres Immobiliers.-
- Monsieur l'Administrateur de Commune de Territoire de Yahuma.-
- Monsieur le Chef de Division du Cadastre/ TSHOPO I.-  
à ISANGI.-

Annexe : \_\_\_\_\_  
 Réf. : V/O.M/N° DG/060/015 DU 29/07/2015.-  
 Objet : **Projet Contrat d'Emphytéose**  
 Parcelle n° : S.R. 707.-  
 Commune : Territoire de yahuma.-  
 Ville de : Localité Yambula VIII.-

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo, S.A (PHC) à Kinshasa.-

Mlle, Mme, M.,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment signés, deux exemplaires du Projet de Contrat d'Emphytéose relatif à la parcelle n° S.R. 707.-, située dans le Commune, Territoire de Yahuma, Localité Yambula VIII.- que vous occupez en vertu de : Certificat d'Enregistrement Vol. CK. 99 Folio 132 du treize décembre mil neuf cent quarante six.-

Je vous signale que votre contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous et répartie comme suit :

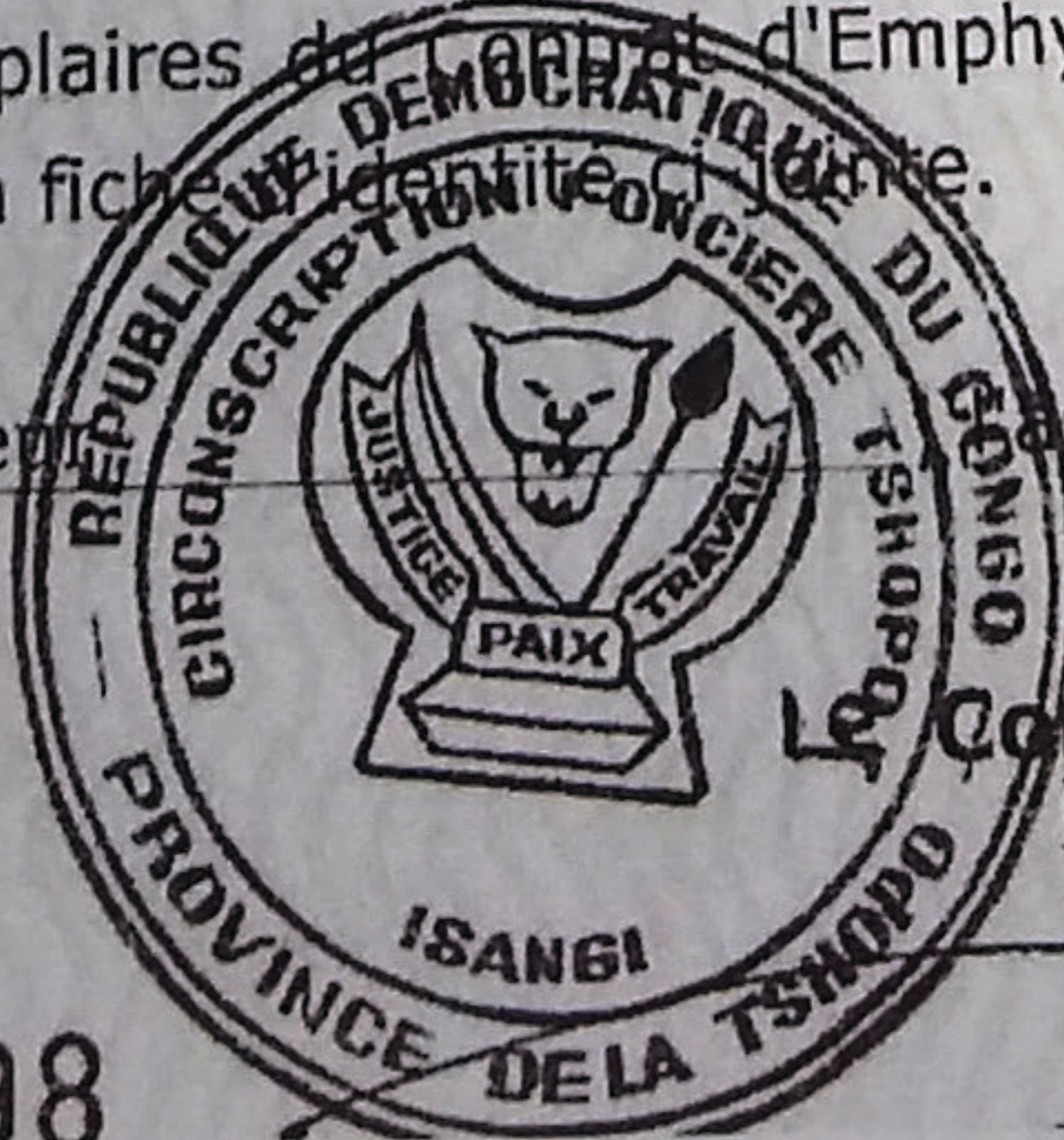
- Prix de référence du terrain	:	FC 53.847,00
- Taxe d'établissement du contrat	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Taxe de P.V. de mise en valeur	:	FC 13.950,00
- Taxe de Certificat d'enregistrement	:	FC 7.740,00
- Note d'usage	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Frais de mesurage et bornage	:	FC 34.410,00
- Frais de consultation	:	FC 13.950,00
- Frais croquis	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Occupation provisoire	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Loyer du <u>10/05</u> au <u>31/12/2016</u>	:	FC 10.769,40
<b>TOTAL</b>	:	<b>FC 134.666,40</b>

A DEDUIRE : montant déjà payé suivant quittance n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
 TOTAL \_\_\_\_\_

Montant que je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du Comptable des Titres Immobiliers de Tshopo I à ISANGI.- ou au compte n° 11.050/1524 auprès de la Banque Centrale du Congo à KISANGANI.-

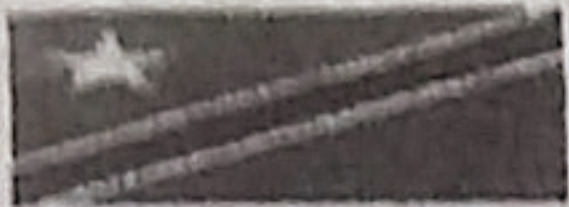
La quittance qui vous sera délivrée doit m'être présentée ou transmise en communication en même temps que les deux exemplaires du Contrat d'Emphytéose endéans le mois de la réception de la présente lettre, ainsi que la fiche d'identité ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur \_\_\_\_\_ l'assurance de ma considération distinguée



**Conservateur des Titres Immobiliers**  
 Jean-Victor MUNGANGA KIDITCHO BOKAKA

0085498



MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES  
CIRCONSCRIPTION FONCIERE TSHOPO I  
DIVISION DES TITRES IMMOBILIERS  
ISANGI  
Téls : 0811480087 – 0810126700

N° 2.469.3/MIN/AFF/CTI/TSHO.I/ 091/2016

**Transmis copie pour information à :**

- Monsieur le Comptable Public des Titres Immobiliers Tshopo I à Isangi.
- Monsieur le Chef de Ressort de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshopo à Yahuma

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo S.A (PHC) à Kinshasa.

Objet : Projet Contrat à la signature  
Terrain n° S.R 707  
Territoire de YAHUMA  
Contrat d'emphytéose

Monsieur,

Me référant à votre lettre/O.M n° DG/060/015 du 29 juillet 2015 par laquelle vous sollicitez le titre de propriété pour votre Terrain inscrit sous le n° SR 707 à usage agricole, situé dans le Territoire de YAHUMA, localité YAMBULA VIII, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe à la présente, deux exemplaires d'un projet de contrat d'emphytéose tout en vous priant de bien vouloir me les renvoyer dûment revêtus de votre signature sur la rubrique « L'EMPHYTEOTE » accompagnés du bordereau de versement.

Ce contrat est établi aux conditions suivantes :

▪ Taxe d'établissement contrat	: FC 4.650.00
▪ Taxe croquis	: FC 1.860.00
▪ Note d'usage	: FC 1.395.00
▪ Frais techniques	: FC 930.00
▪ Frais administratifs	: FC 465.00
<b>TOTAL A PAYER</b>	<b>: FC 9.300.00</b>

A DEDUIRE : Montant déjà payé suivant quittance n° ..... du .....  
TOTAL A PAYER : \_\_\_\_\_

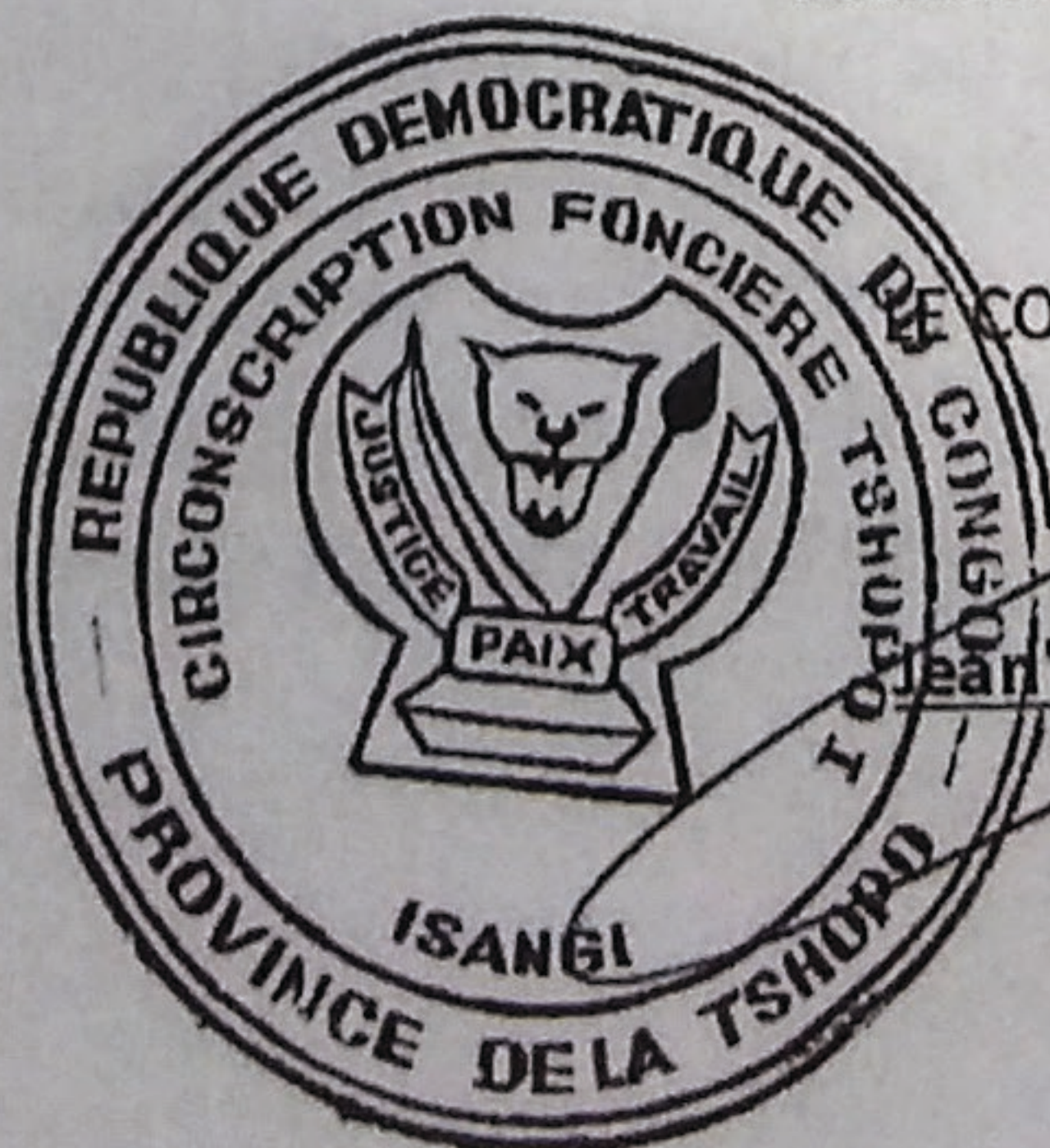
Je vous signale que l'intervention de votre contrat est conditionnée au paiement de la somme détaillée ci-dessus, montant que je vous demande de bien vouloir verser en espèces sur le compte n° 00150-1228522-35/CDF ouvert au nom de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshopo à Yahuma, Banque Commerciale Du Congo (BCDC) à Kisangani.

Votre désintéressement sera considéré comme la renonciation

à votre demande qui sera d'ailleurs classée sans suite.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération

distinguée.



CONSERVATEUR DES TITRES IMMOBILIERS

Jean - Vicky MUNGANGA KIDITCHO BOKAKI  
Chef de Division

